

DELIBERATION  
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2024

Le 15 février 2024 à 14 heures, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Didier REVEAU, Maire de la Ferté-Bernard  
Monsieur Dominique AMIARD, Maire de Cures  
Madame Martine CRNKOVIC, Maire de Louailles  
Monsieur Jean-Paul BOISARD, Maire de Saint-Jean-du-Bois  
Madame Nathalie MORGANT, Maire de Parigné-L'Evêque  
Monsieur André FROGER, Conseiller municipal de Connerré  
Madame Béatrice LATOUCHE, Maire du Lude  
Madame Yvelyne ASSIER, Maire de Les Mées  
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY, Maire de Parennes  
Madame Patricia EDET, Vice-Présidente de la CDC Huisne Sarthoise, Maire de Saint-Martin-des-Monts  
Madame Françoise LELONG, Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille  
Madame Martine RENAUT, Présidente du SIDERM, conseillère municipale de Changé

**Pouvoirs :**

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire de Montfort-le-Gesnois, a donné pouvoir à Monsieur Didier REVEAU  
Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers, a donné pouvoir à Madame Patricia EDET  
Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire de Spay, a donné pouvoir à Madame Martine CRNKOVIC  
Madame Claire HOUYEL, Maire-adjointe d'Arnage, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BOISARD  
Monsieur Pascal DUPUIS, Maire du Grand-Lucé, a donné pouvoir à Monsieur Dominique AMIARD

**Membres absents et excusés :**

Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire de Brûlon  
Madame Anne-Marie GARNIER, Maire-adjointe de Marolles-Les-Braults  
Monsieur Régis CERBELLE, Maire de Chantenay-Villedieu  
Mme Patricia METTEREAU, Maire-adjointe de La Flèche

Assistait également à la réunion Mme Hélène SAINQUAIN-RIGOLLE, directrice générale des services

Nombre de membres en exercice : 21  
Quorum : 11  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de membres présents ou représentés : 17

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DURABLE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5217-10-2 et D. 5217-8,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Le Président rappelle que, préalablement aux débats sur le projet de budget, il convient de présenter au conseil d'administration un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Centre de gestion, les politiques menées en la matière et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Il invite les membres du conseil d'administration à se reporter à ce rapport qui a fait l'objet d'une transmission préalable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration prennent acte, à l'unanimité, qu'a été présenté, préalablement au débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Centre de gestion annexé à la présente délibération.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme  
Fait au Mans, le 15 février 2024  
Le Président



Transmise au représentant de l'Etat le 20 février 2024  
Publiée le 22 février 2024



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
— DE LA SARTHE —



FEVRIER 2024

## RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## L'OBLIGATION DE DISPOSER D'UN RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Le cadre juridique

En novembre 2023, le Centre de gestion a décidé d'adopter le référentiel M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dans ce cadre, il est dans l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier et d'un règlement sur la situation en matière de développement durable en application de l'article L. 5217-10-2 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable dresse un bilan des politiques, programmes et actions publiques, dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes au regard du développement durable, ainsi que des orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation.

Plusieurs cadres de référence peuvent être utilisés pour apprécier l'impact des actions : les cinq finalités du développement durable énoncées dans le code de l'environnement, les 17 objectifs de développement durable de l'agenda 2030, etc.

### 2. La définition du développement durable

L'article L. 110-1 du code de l'environnement détermine cinq engagements permettant de tendre vers l'objectif de développement durable :

- ↳ La lutte contre le changement climatique ;
- ↳ La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- ↳ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ↳ L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- ↳ La transition vers une économie circulaire.

L'agenda 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, fixe quant à lui dix-sept objectifs en matière de développement durable :

- ↳ Pas de pauvreté
- ↳ Faim zéro
- ↳ Bonne santé et bien-être
- ↳ Éducation de qualité
- ↳ Égalité des sexes
- ↳ Eau propre et assainissement
- ↳ Énergie propre et abordable
- ↳ Travail décent et croissance économique
- ↳ Industrie, innovation et infrastructures
- ↳ Réduction des inégalités
- ↳ Villes et économies durables
- ↳ Consommation et production responsables
- ↳ Action climatique
- ↳ Vie sous l'eau
- ↳ Vie sur terre
- ↳ Paix, justice et institutions fortes
- ↳ Partenariat pour les objectifs



### 3. La finalité du rapport en matière de développement durable

Chaque année, la présentation de ce règlement avant le débat d'orientation budgétaire met au centre du débat démocratique les choix au regard du développement durable dans la perspective de déterminer les choix budgétaires en cohérence avec les enjeux identifiés et les orientations stratégiques retenues.

Ce rapport permet de valoriser l'action du Centre de gestion en matière de développement durable et de structurer sa politique de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

## LES ACTIONS DU CENTRE DE GESTION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1. Les actions à destination des collectivités territoriales et de leurs agents

Dans son périmètre d'action, le Centre de gestion est en mesure d'agir en matière de développement durable :



En contribuant à **l'amélioration du bien-être** des agents des collectivités territoriales :

- ✓ Accompagnement dans la rédaction du document unique, inspection
- ✓ Accompagnement à la mobilité et au reclassement des agents
- ✓ Mise en place d'un dispositif de signalement

#### **Objectifs 2024-2025**

Proposer un service mutualisé de médecine professionnelle et préventive  
Proposer des contrats groupe en matière de prévoyance et de santé  
Organiser des réunions de sensibilisation en matière d'amiante  
Proposer la prestation d'enquête administrative



En contribuant à la **réduction des inégalités** :

- ✓ Offre de service identique et de qualité à l'ensemble des collectivités quelle que soit leur taille
- ✓ Accompagnement des agents présentant des difficultés de santé ou fragilisés (formation STEP, reclassement, accompagnement du secrétariat des instances médicales)

#### **Objectif 2024-2025**

Participer au Duo Day



En contribuant à **la lutte contre l'inégalité entre les sexes** :

- ✓ Organisation avec le CNFPT de réunions de sensibilisation en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles
- ✓ Relais des actions de partenaires dans ce domaine

#### **Objectif 2024-2025**

Communiquer auprès des collectivités sur la possibilité d'éditer un rapport comparé hommes/femmes permettant d'établir un plan d'action visant à réduire les écarts



En contribuant au fonctionnement d'**institutions efficaces** :

- ✓ Animation du dialogue social départemental
- ✓ Mise en place de la médiation préalable obligatoire
- ✓ Mise à disposition d'agents afin de favoriser la continuité du service public

#### **Objectif 2024-2025**

Désignation d'un référent laïcité



En contribuant à la **lutte contre le changement climatique** :

- ✓ Animation de webinaires et de réunions en visioconférence pour limiter l'usage de la voiture

## **2. Les actions à destination des agents et des personnes accueillies au Centre de gestion**

Soucieux du bien-être de ses agents et de son impact sur le climat, le Centre de gestion a déjà développé plusieurs axes afin de contribuer au développement durable :



En prenant en compte le **bien-être des agents** :

- ↳ Mise en place d'un groupe de travail interne pour l'élaboration du document unique
- ↳ Mise en place progressive de bureaux réglables en hauteur permettant une meilleure posture de l'agent
- ↳ Equipements ergonomiques adaptés à chaque agent
- ↳ Mise en place du télétravail sur demande des agents pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle



En diminuant son **empreinte carbone** :

- ↳ Suppression des bouteilles d'eau en plastique pour les formateurs et les membres des jurys de concours et d'examens professionnels et mise à disposition de fontaines à eau
- ↳ Changement de l'ensemble des ampoules en LED basse consommation
- ↳ Amélioration des modalités de tri sélectif (poubelle jaune en cuisine, poubelle jaune extérieure plus grande, récupération des cartons)
- ↳ Instauration du forfait mobilité durable

### ***Objectif 2024-2025***

Création d'un local vélo  
Réduction des déchets et de l'impact écologique des mails